

SOCIETE CIVILE DE MOYENS 2MDR

**292 avenue Alphonse Daudet
40600 BISCARROSSE
Siren 420 521 593 RCS MONT-DE-MARSAN**

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,
Le TREIZE MAI**

Tous les Associés de la SCM 2MDR

Se sont réunis ses membres, **en assemblée générale extraordinaire**, sur convocation de la gérance, savoir :

Madame Viviane RAYMOND, née à BORDEAUX (33000), le 1^{er} juillet 1955, demeurant à PARENTIS EN BORNES (40160), 55 B, chemin de Sencey,

Madame Hélène Christiane Christine MONLEZUN, née à TARBES (65000), le 30 octobre 1972, demeurant à YCHOUX (40160), 1982, route des Grands Champs,

Madame Nathalie Marie Marcelle DELNATTE, née à CROIX (59) le 25 avril 1970, demeurant à PARENTIS EN BORNES, 53, rue André Dupeyron,

Madame Hélène CHOUCHAN, née à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100) le 7 mai 1983, demeurant à BISCARROSSE (40600) 3930 route de Bordeaux.

Les documents suivants ont été adressés aux membres de la société avec la convocation, savoir :

- le rapport sur le but de l'opération envisagée et de ses modalités financières ;
- le texte de la résolution proposée.

Puis, le président déclare que ces pièces ont été mises à la disposition des membres de la société, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce délai, toutes questions, ce dont l'assemblée lui donne acte.

L'assemblée est présidée par Madame Viviane RAYMOND.

La feuille de présence permet de constater la présence de tous les associés

Les associés peuvent en conséquence valablement exprimer leur vote.

Lecture est donnée de l'ordre du jour inclus en ces termes dans la lettre recommandée adressée aux membres de la société.

HC 10. HA vn

ORDRE DU JOUR

Madame Alexandra DROUILLARD a présenté aux associés de la société sa démission de ses fonctions de co-gérant de ladite société.

La présente assemblée doit en prendre acte.

Les associés souhaitent nommer à compter de ce jour, pour une durée illimitée, comme nouveau co-gérant, non rémunéré : Madame Hélène CHOUCHAN.

Résolution

Madame Alexandra DROUILLARD a présenté aux associés de la société sa démission de ses fonctions de gérant de ladite société.

Les associés prennent acte de cette démission et lui donnent quitus de sa gestion.

Les associés décident, à l'unanimité, de nommer à compter de ce jour, pour une durée illimitée, comme nouveau co-gérant, non rémunéré : **Madame Hélène CHOUCHAN**.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

POUVOIRS

L'assemblée générale confère tous pouvoirs à l'office notarial de BISCARROSSE (40600), 190, rue Jules Ferry, à l'effet de signer toutes pièces et tous actes nécessaires à l'accomplissement de la résolution prise, et d'une manière générale d'effectuer tout ce qui sera utile et nécessaire à la conclusion de l'opération.

À la suite de ces opérations, le mandataire sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura effectué en vertu du présent mandat et des déclarations du constituant par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

FORMALITES

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par le président de séance et le cas échéant, par le secrétaire de séance, par le ou les représentants légaux de la société ainsi que par les membres présents. L'acte sera retranscrit sans délai sur le registre des délibérations.

Pour copie certifiée conforme

